

Décision

Générale

colonial

Décision n° 90-399-1930 Solde.

n° 90-399-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 février 1930

Numéro JO

n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro

1 février 1930

TEXTE INTÉGRAL

les gardes méharistes dont les noms suivent seront pris en subsistance-solde par la garde indigène, pour compter du 1er mars 1930 : Adel Mohamed, matricule 7 ; Bihi Ali matricule 16 ; Ahmed Moussé, matricule 47; Moussa Farah, matricule 46; Saïd Salem, matricule 51; Ahmed Bin Ali, matricule 52; Yusuf Massal, matricule 55; Ali Hussein, matricule 64; Galeb Ahmed, matricule 65.